

Chapitre 1

Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ?

par

Johannes Jütting, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)
et Ida Mc Donnell, Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE

Les données sont indispensables pour assurer la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment pour garantir que personne ne sera laissé de côté. Mais en produire davantage ne suffira pas : pour qu'elles puissent être utiles à l'élaboration des politiques, au suivi et à l'exercice de la redevabilité, ces données doivent être transformées, analysées et exploitées. Si le rapport Coopération pour le développement 2017 a pour thème le rôle des données au service du développement, c'est parce que les données de qualité, à jour et ventilées indispensables pour atteindre la finalité ultime du développement, à savoir améliorer le bien-être des peuples et combattre la pauvreté, ne sont pas disponibles. L'investissement dans les systèmes statistiques doit devenir une priorité stratégique tant des pays en développement que des fournisseurs de coopération pour le développement. Une puissante dynamique politique est nécessaire dans les pays en développement pour promouvoir l'utilisation de données au service du développement et veiller à ce qu'elles soient produites selon des normes de qualité rigoureuses garantissant la protection de la vie privée et de la confidentialité. La coopération pour le développement peut aider les pays en développement à produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité et à les exploiter, de façon responsable et transparente, pour assurer la réussite de leurs politiques.

Principaux messages

- Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), il faudra pouvoir faire des choix éclairés lors de la définition des priorités et des stratégies à adopter, reposant sur un socle de données factuelles de meilleure qualité que celui qui existe aujourd'hui.
- Améliorer les données sur le développement durable est l'affaire de tous. Une forte impulsion politique, en même temps qu'un cadre institutionnel bien adapté, des ressources financières, techniques et humaines suffisantes et des partenariats de qualité entre les producteurs et les utilisateurs de données publics et privés, sont des conditions indispensables pour que les données soient utiles au développement.
- Le coût total de la production des données relatives aux indicateurs des ODD (niveaux 1 et 2) pour 144 pays en développement est estimé à 2.8-3.0 milliards USD par an jusqu'en 2030 (GPSDD, 2016).
- Moyennant un effort financier additionnel relativement modeste, les fournisseurs de coopération pour le développement peuvent combler le déficit de financement annuel estimé de 685 millions USD pour les données relatives aux ODD dans les pays les moins avancés. Pour y parvenir, l'aide consacrée aux statistiques doit augmenter d'environ 200 millions USD par an, c'est-à-dire dépasser le niveau de 541 millions USD (aux prix courants) atteint en 2015, et ces volumes devront être maintenus jusqu'en 2030.
- L'accroissement du volume de l'aide ne sera pas à lui seul une garantie de réussite. La qualité du financement consacré aux statistiques doit être améliorée par la réduction des doubles emplois, le ciblage des investissements sur les pays où les besoins sont les plus grands, en veillant à prendre en compte les besoins de chacun, à s'aligner sur les priorités des pays en matière de données, et à développer les capacités statistiques de façon à en renforcer la pertinence et la pérennité.
- Pour pouvoir saisir l'ensemble des apports de ressources nécessaires à la mise en œuvre des ODD, il est nécessaire de disposer d'un système et d'une base de données de plus grande envergure, comme le Soutien public total au développement durable (SPTDD), instrument de mesure qui prend systématiquement en compte l'ensemble des apports internationaux de ressources financières pour le développement à destination des pays en développement, ainsi qu'un plus large éventail d'acteurs, afin de renforcer la transparence.

Six actions concrètes peuvent combler la fracture des données pour le développement durable

- **Action 1.** Adapter les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique à l'évolution des besoins en matière de données.
- **Action 2.** Améliorer la quantité et la qualité du financement alloué aux données.
- **Action 3.** Renforcer les capacités statistiques et la culture des données au moyen de nouvelles approches.
- **Action 4.** Accroître l'efficacité et l'impact au moyen de « pactes sur les données » et d'autres approches coordonnées pilotées par les pays.
- **Action 5.** Investir dans les données sur les résultats gérées par les pays et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable.
- **Action 6.** Produire et utiliser des données de meilleure qualité qui favorisent la compréhension de l'état global du financement des ODD.

Le rapport *Coopération pour le développement 2017* présente une vision globale du développement, construite à partir de données, et décrit des actions concrètes à mener pour faire progresser le processus d'amélioration de la qualité des données et statistiques qui ont une importance déterminante pour la conduite du développement. Cependant, pour que les données soient vraiment efficaces, une adhésion puissante au niveau politique est indispensable afin de susciter un nouvel état d'esprit qui se traduise par une reconnaissance et une valorisation du rôle essentiel qu'elles ont à jouer dans l'instauration d'une croissance inclusive et au service de la prospérité et du bien-être. Cette adhésion facilitera à son tour l'accès à des données indépendantes, pertinentes et de qualité et permettra de mieux les exploiter à l'appui de l'élaboration des politiques, du suivi et de la redevabilité.

Le rapport montre comment les partenaires internationaux au développement, la société civile et le secteur privé peuvent œuvrer ensemble à la concrétisation des priorités et au déploiement des efforts des administrations des pays partenaires et des systèmes statistiques nationaux afin de leur donner les moyens de produire et d'exploiter des données sur le développement pertinentes selon des modalités viables et responsables (encadré 1.1).

Encadré 1.1. **En quoi consistent les données sur le développement ?**

Les « données sur le développement » sont importantes pour la définition des objectifs de développement, leur mise en œuvre et la quantification des progrès réalisés. Les sources de données sur le développement comprennent, entre autres, les recensements, les enquêtes sectorielles, les statistiques économiques, les registres administratifs, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, les données générées par les citoyens, les données environnementales, ainsi que les données issues de la télédétection et les données géospatiales. Des données sur le développement peuvent aussi être produites par des organisations internationales et des établissements financiers qui cherchent à observer le rythme du développement économique et social et à surveiller l'état de l'environnement. En raison des liens étroits de complémentarité et d'interdépendance qui existent entre les différentes données sur le développement, il importe d'adopter une approche systématique et globale de leur production et du renforcement des systèmes statistiques.

Source : SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.

Exploiter pleinement les potentialités de la technologie peut aider à faire des données un instrument au service du développement

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ci-après « le Programme 2030 ») adopté par les Nations Unies ne laisse aucun doute quant au rôle déterminant des données pour aider les sociétés à accomplir de réels progrès. Le Programme 2030 est un programme d'action reposant sur les données. Les ODD, de par leur nature, invitent à combler les déficits de données partout dans le monde, à recueillir de nouvelles données pour faciliter la concrétisation de ce programme universel et porteur de transformations, et à améliorer le bien-être en ne laissant personne de côté. De plus, les besoins en matière de données sont en train de changer : pour faire face à des problèmes mondiaux étroitement imbriqués, qui vont du changement climatique jusqu'à la propagation des maladies infectieuses, en passant par les effets de l'instabilité, de la vulnérabilité et des conflits, les pouvoirs publics doivent pouvoir s'appuyer sur des données fiables et de qualité (SDSN, 2015 ; OCDE, 2016).

Il va sans dire que, pour être utiles, les données doivent être présentées sous une forme et à un moment où il est réellement possible de les exploiter. En d'autres termes, elles doivent être accessibles, utilisables et réutilisées, affinées et pertinentes. La révolution des données offre à point

nommé aux pouvoirs publics et aux bureaux statistiques nationaux la possibilité de produire des données plus utiles en puisant auprès de nouvelles sources des informations qui peuvent compléter et étoffer les statistiques officielles¹, sans toutefois les remplacer.

On observe cependant un phénomène paradoxal de fracture mondiale des données. Cette fracture tient, d'une part, au déficit chronique de données de base sur les personnes et la planète dans les pays en développement, sachant que peu de facteurs incitent à y remédier et que les moyens pour le faire n'abondent pas (encadré 1.2), et, d'autre part, à la multiplication des sources et des types de données sous l'impulsion des technologies nouvelles, notamment numériques. Les transformations et, en même temps, les bouleversements que peut engendrer la révolution des données, en particulier les mégadonnées, dans toute l'économie et toutes les sociétés du monde, constituent désormais un sujet brûlant de recherche et de débat². Mais ce « déluge de données » n'a pas pour seule origine la révolution

Encadré 1.2. **Faits essentiels concernant le déficit de données**

Il n'y a pas suffisamment de données à l'appui des Objectifs de développement durable (ODD) : il n'existe pas encore de données pour deux tiers environ des 232 indicateurs relatifs aux ODD. Pour 88 indicateurs, il n'y a pas de méthodologie approuvée, ni de données pour les mesurer ; pour 55 indicateurs, il existe une méthodologie, mais pas de données (IEAG, 2017).

Quelque 77 pays ont des données inadéquates en matière de pauvreté : environ la moitié des 155 pays pour lesquels la Banque mondiale recense de façon suivie des données sur la pauvreté dans la base de données sur les indicateurs du développement dans le monde ont eu des difficultés à produire des estimations de la pauvreté pour la période 2002-2011 ou à le faire en temps voulu. Pour ce qui est d'obtenir des données pour des intervalles inférieurs à cinq ans, la situation est encore moins encourageante (Serajuddin et al., 2015).

L'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil font défaut : seulement 56 % des pays du monde (soit 138 sur 246) disposent de données sur les naissances déclarées complètes à 90 % au moins ; au niveau régional, seulement 15 % des pays possèdent ces données en Afrique subsaharienne, 33 % en Asie du Sud et 36 % en Asie du Sud-Est. Le nombre et la proportion de pays disposant de données sur les décès déclarés qui sont complètes à 75 % au moins sont les mêmes que pour les naissances enregistrées (ONU, 2017).

Il n'y a pas assez de données ventilées : même lorsque des données sont disponibles, elles sont souvent insuffisamment ventilées, d'où l'impossibilité pour les responsables de l'élaboration des politiques de suivre ou de comparer les situations de différentes catégories de population ou communautés (IEAG, 2014). Par exemple, de nombreux pays du monde ne possèdent pas les stratégies ou les compétences requises pour pouvoir procéder à une collecte rigoureuse de données ventilées par sexe (ONU, 2013).

Les cadres juridiques font défaut : seulement 37 pays possèdent une législation nationale en matière statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle définis par les Nations Unies¹. Il est frappant de constater que ce type de législation est inexistant dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire sur tous les continents. Certains pays membres de l'OCDE n'en possèdent pas non plus (ONU, 2017).

Les financements manquent : quelque 81 plans statistiques nationaux sont actuellement mis en œuvre sur toute la planète² ; seulement 17 de ces plans sont entièrement financés, et 11 d'entre eux ont été exécutés en Europe et en Amérique du Nord (ONU, 2017). Seulement 13 % des pays consacrent un budget aux statistiques sexospécifiques et bon nombre d'entre eux n'ont mis en place ni la stratégie nationale ni la formation nécessaires pour pouvoir procéder à une collecte rigoureuse de données par sexe (ONU, 2013).

1. Tels qu'exposés dans CSNU (2014).

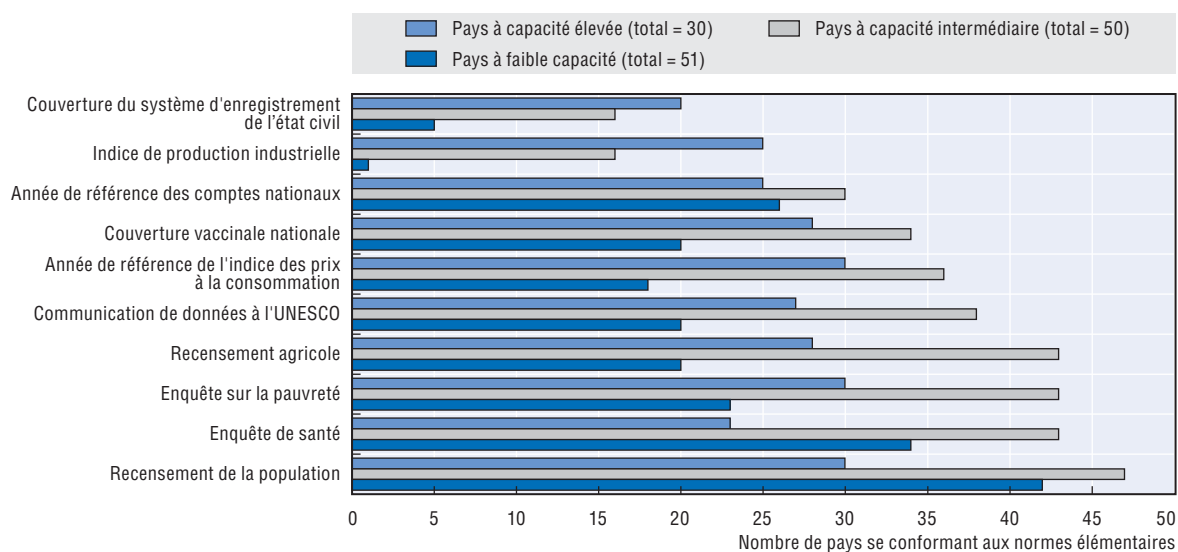
2. Sur la base d'un échantillon de 154 pays.

Source : Synthèse effectuée par les auteurs.

des données. Les acteurs de la coopération pour le développement recueillent et produisent aussi des données pour leurs activités de planification, de programmation et de suivi, souvent sans que les pays en développement n'en bénéficient beaucoup (voir chapitre 5). Custer et Sethi (2017) emploient l'expression de « cimetières de données » pour désigner les données qui sont recueillies mais pas utilisées – ou utilisables – par les décideurs car « les producteurs de données sont dans bien des cas très loin des personnes qu'ils espèrent voir exploiter ces informations pour prendre des décisions et promouvoir des réformes ». Les deux chercheuses estiment que « la révolution des données pourrait effectivement créer une offre de données de meilleure qualité mais [qu'] elle pourrait s'essouffler si ces dernières ne font pas l'objet d'une demande suffisante en vue de leur exploitation. [...] Un socle de données sur le développement qui est disponible mais reste inexploité n'est guère plus qu'un cimetière, un endroit où les données viennent mourir ».

Pourtant, il existe toujours un déficit de données essentielles sur les personnes dans bon nombre de pays en développement. Dans le « Point de vue » du chapitre 5, Sarah Hendriks, de la Fondation Bill and Melinda Gates, rappelle que « même les informations les plus élémentaires sur les femmes et les filles [font] défaut » et elle en conclut que « pour combler les disparités entre les sexes, il faut combler le déficit de données ». Il est impossible de concevoir de bonnes politiques en l'absence, pure et simple, d'informations élémentaires sur la population, comme le nombre de naissances et de décès, ou de données ventilées en fonction du sexe ou du handicap. Mais comment les pays en développement pourraient-ils produire des données fiables et de qualité alors qu'ils sont encore, dans leur majorité, loin de satisfaire aux normes statistiques fondamentales et de pouvoir financer leurs stratégies nationales de développement de la statistique ? Le graphique 1.1 montre que la plupart des pays en développement, qu'ils soient considérés à forte ou à faible capacité statistique, n'ont pas encore de système fonctionnel d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (voir chapitre 3).

Graphique 1.1. **Nombre de pays ayant la capacité de produire les activités statistiques fondamentales, 2016**



Source : Calculs des auteurs du chapitre 3 d'après Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators#>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933592031>

Les effets du déficit de données sur les pays en développement vont de la perte d'opportunités commerciales à des interventions coûteuses et infructueuses des pouvoirs publics et des fournisseurs de coopération pour le développement dans le domaine des services publics, en particulier en direction des pauvres (Banque mondiale, 2016a). Faute d'une amélioration des

capacités des pays, le risque existe de voir la fracture numérique s'élargir et de voir le manque de données entraver les progrès dans la concrétisation des ODD. Ce rapport analyse la façon dont les pays en développement et leurs partenaires de la coopération pour le développement peuvent s'y prendre pour réduire cette fracture, saisir l'occasion sans précédent qui s'offre à eux et atténuer les risques afin de tirer le meilleur parti de la convergence entre les potentialités de la technologie et le programme d'action pour le développement le plus ambitieux qui ait jamais vu le jour, le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Mettre à profit la révolution des données est une entreprise complexe

La révolution des données est souvent présentée comme une augmentation vertigineuse du volume de données numériques qui a fait naître le phénomène dit des « mégadonnées » ou « données massives », caractérisé par les quatre « V », à savoir le volume, la vitesse, la véracité et la variété³. L'ampleur et la portée de cette révolution peuvent être appréciées au vu de l'augmentation du volume des informations numériques en ligne, de l'essor de nouveaux métiers tels que celui de « scientifique des données » ou de « courtier en données », ainsi que des divers effets qu'exercent les informations numériques sur notre vie quotidienne. Les médias sociaux, les relevés détaillés des appels téléphoniques, les capteurs, les pages internet et l'imagerie par satellite, par exemple, sont autant de nouvelles sources d'informations qui offrent la possibilité de produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité au service du développement (Coppola et al., 2014 ; Initiative Global Pulse des Nations Unies, 2012).

Certains pays en développement se sont déjà engagés dans la révolution des données (voir les chapitres 2 et 3 et les études de cas recensées pour le présent rapport⁴). Par exemple, le Bangladesh, Haïti, le Kenya, le Nigéria et la République-Unie de Tanzanie (ci-après « la Tanzanie ») se servent d'une importante base de données géospatiales pour mieux appréhender le retard de croissance, l'alphabétisation ou l'accès aux moyens contraceptifs. Cependant, comme en atteste le rapport « Informing a data revolution », nombre de pays ne sont pas encore prêts à exploiter la révolution des données de façon systématique ou n'ont pas les ressources nécessaires pour le faire ; ils doivent pouvoir compter sur des personnes dotées des compétences voulues, investir dans les infrastructures requises et réformer leurs cadres institutionnel et réglementaire (PARIS21, 2015).

Le Groupe de travail mondial des Nations Unies sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle a montré que les sources de données non conventionnelles pouvaient être très utiles lorsqu'elles étaient associées à des sources de données plus classiques, comme les recensements ou les enquêtes (GWG, 2017a, 2017b, 2017c). Les systèmes statistiques nationaux des pays en développement commencent à faire usage de technologies et de méthodes nouvelles de façon à mieux répondre à la demande croissante d'informations concrètes assez fiables pour pouvoir étayer l'action publique. Par exemple, les données géospatiales peuvent faciliter l'observation de la situation socioéconomique ou la surveillance de l'état de l'environnement, permettre une ventilation géographique et rendre les données géolocalisées plus dynamiques.

Pour la majorité des pays en développement, la révolution des données ne produit pas encore de dividendes et c'est là un enjeu majeur. L'existence d'une infrastructure appropriée des technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentielle pour pouvoir profiter des possibilités qu'elles offrent. Les TIC peuvent aussi accroître la rapidité, la précision et l'impact de la collecte et de la diffusion des données et statistiques, tout en réduisant leur coût⁵. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il est essentiel de combler l'important fossé numérique qui est à l'origine de la fracture des données. L'internet doit être accessible à tous à un prix abordable pour que chacun puisse acquérir un plus grand pouvoir d'action et que l'économie numérique produise des dividendes (Banque mondiale, 2016a). Selon le *Panorama de l'aide pour le commerce 2017* (OCDE/OMC, 2017), 3,9 milliards de personnes, soit plus de la moitié de la population mondiale, n'ont toujours pas accès à l'internet. Elles vivent pour la plupart dans les pays les plus vulnérables de la planète. Dans

beaucoup de pays en développement – en particulier les pays les moins avancés (PMA), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les petits États insulaires en développement (PEID) – les problèmes de développement entravent la diffusion des TIC. Ces problèmes peuvent prendre la forme d'un accès limité et coûteux à la connectivité nationale et internationale dans les petites localités isolées, de difficultés à mettre en place des infrastructures terrestres de communication sur de vastes étendues de terre et de l'absence d'accès direct à la mer ou d'un accès limité à la côte.

Quelle que soit la façon dont elle se manifeste, la révolution des données a le pouvoir de transformer le mode de fonctionnement des systèmes statistiques nationaux aussi bien dans les pays pauvres que dans les pays riches. De plus, l'élaboration des politiques peut être améliorée par l'exploitation des flux massifs de données précises, détaillées et à jour, ainsi que par la possibilité de coopérer avec d'autres producteurs de données provenant du secteur privé et de la société civile. L'analyse des mégadonnées peut permettre aux décideurs de suivre les progrès du développement en temps réel et de procéder, par exemple, à des améliorations dans le domaine de la protection sociale ou de déterminer les ajustements à apporter aux politiques et programmes en vigueur. C'est une formidable chance d'obtenir des informations plus riches, plus fines et plus à jour pour compléter les données recueillies dans le cadre des recensements et des enquêtes. Comme évoqué au chapitre 2, une véritable révolution des données conduirait à faire appel aussi bien aux sources de données conventionnelles en même temps qu'à des sources nouvelles afin d'intégrer pleinement les statistiques dans la prise de décision, de favoriser le libre accès aux données et leur utilisation sans restriction et d'assurer un soutien renforcé aux systèmes statistiques.

Les pays en développement peinent à répondre à la demande croissante de données

Les ODD mettent à rude épreuve les systèmes statistiques nationaux des pays du monde entier (voir le « Point de vue » de Martine Durand). La plupart des pays, dont beaucoup de pays membres de l'OCDE, n'ont pas encore commencé à recueillir des données pour bon nombre des indicateurs figurant dans le cadre mondial d'indicateurs de suivi des ODD établi par les Nations Unies. Il y a de sérieux problèmes d'ordre méthodologique et stratégique à résoudre, notamment la nécessité d'assurer, au stade de la production des données, un juste équilibre entre celles qui sont requises pour le suivi mondial et celles qu'exige l'élaboration des politiques nationales. Ces problèmes revêtent encore plus d'acuité pour beaucoup de pays en développement dont les capacités statistiques sont faibles.

Inscrire les données dans un cercle vertueux est un défi de plus en plus complexe

Inscrire les données dans un cercle vertueux au sein d'un système statistique national constitue un défi de plus en plus complexe compte tenu du grand nombre d'acteurs qui interviennent dans la production et l'exploitation de données, lesquelles font de surcroît l'objet de demandes et d'usages très divers (graphique 1.2). Mais en fait, beaucoup de pays en développement sont pris dans un cercle vicieux car l'existence de données de qualité à l'appui de l'élaboration des politiques suscite peu d'intérêt et donc peu de demande. Il résulte de ces deux facteurs que les organismes statistiques ne sont guère solides et pâtissent d'une gouvernance médiocre, que l'investissement dans le personnel, les infrastructures et les outils est insuffisant, que les capacités humaines sont de piètre qualité et que les systèmes statistiques sont très fragmentés. Du fait de ces insuffisances, les données produites sont de mauvaise qualité, ce qui amoindrit encore la demande, et ainsi de suite. Cette situation peut être encore amplifiée par l'intervention de la communauté internationale, notamment lorsque des acteurs extérieurs produisent et recueillent des données par le biais de mécanismes parallèles, ces efforts n'ayant guère de retombées positives pour le système statistique national ou d'utilité pour l'élaboration des politiques nationales (voir chapitres 2, 4 et 5).

La capacité d'enclencher ce cercle vertueux dépend du contexte national et de l'état d'esprit qui règne dans la sphère politique. La propension des responsables politiques à demander des données factuelles solides pour l'élaboration des politiques diffère d'un pays et d'une administration à l'autre,

Point de vue : Améliorer les données sur le développement durable, c'est l'affaire de tous

Martine Durand,

Chef Statisticien et Directrice, Direction des statistiques de l'OCDE

À l'ère des fausses informations et autres faits alternatifs, les statisticiens ont une responsabilité particulière. En tant que dépositaires de la base factuelle nécessaire à l'élaboration des politiques, ils se doivent d'agir pour défendre le droit de tous les citoyens à une information exacte, fiable et accessible.

C'est particulièrement vrai dans le domaine du développement, et encore plus depuis que les dirigeants de pays du monde entier ont adopté, en septembre 2015, le dispositif formidablement ambitieux et de portée universelle que constitue le Programme 2030. Au centre de ce « plan d'action [mondial] pour l'humanité, la planète et la prospérité » se trouvent 17 Objectifs de développement durable (ODD) qui sont « intégrés et indissociables [et] concilient les trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale », l'objectif ultime étant de « ne laisser personne de côté ». Pour atteindre les ODD, il faudra pouvoir faire des choix éclairés lors de la définition des priorités et des stratégies à adopter, et disposer à cette fin d'une base factuelle de meilleure qualité que celle qui existe aujourd'hui.

Cependant, les statisticiens, et surtout ceux des pays en développement, ne peuvent accomplir cette tâche seuls. Ils auront besoin du concours de toutes les composantes de l'administration et de toute la collectivité pour pouvoir élaborer les données et effectuer les analyses requises pour déterminer comment assurer avec efficacité la concrétisation des objectifs nationaux et mondiaux convenus. Les ministères des Finances doivent garantir un financement suffisant à moyen terme pour assurer la mise en place de systèmes et d'organismes statistiques nationaux solides, en confiant un rôle de premier plan aux bureaux statistiques nationaux. Les fournisseurs d'aide doivent être prêts à assurer la coordination et le soutien nécessaires pour contribuer à combler les déficits de données grâce à des capacités techniques adaptées. Les administrations centrales doivent veiller à ce que les statisticiens puissent accomplir leur mission sans ingérence de la sphère politique. De plus, la société civile, notamment le secteur privé, doit travailler en partenariat avec les bureaux statistiques nationaux pour leur faire part de ses constats et observations et, lorsque les normes et mécanismes de sauvegarde appropriés sont en place, leur communiquer ses propres données.

Lorsque l'ex-Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, est venu à Paris à la veille du sommet des dirigeants de 2015, Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, a promis que l'Organisation serait le « meilleur soutien » des Nations Unies dans l'effort mondial à déployer en vue de la réalisation des ODD. Depuis, l'OCDE travaille sur plusieurs fronts, afin d'aider le monde à relever le défi de l'information que pose le Programme 2030.

La première contribution de l'OCDE a consisté à apporter aux Nations Unies un appui direct en leur fournissant des données sur l'ensemble convenu d'indicateurs mondiaux relatifs aux ODD, données qui provenaient tout droit de ses propres ensembles de données ou qui avaient été associées à des données d'autres organismes. De plus, l'Organisation a apporté une contribution aux deux rapports des Nations Unies (2016 et 2017) sur les progrès de la mise en œuvre des ODD, et elle participe activement à la mise au point des nouveaux indicateurs requis, mais non encore disponibles, qui ont été identifiés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable.

Une part importante des données que l'OCDE apporte à titre de contribution au suivi des progrès de la mise en œuvre des ODD provient de sa base de données sur les apports internationaux publics et privés pour le développement. La collecte annuelle de données a débuté en 1961, puis a été progressivement étendue et affinée afin de fournir des informations toujours plus détaillées et précises, allant jusqu'au niveau de l'activité d'aide. Dans le contexte du programme d'action sur le financement du développement adopté à Addis-Abeba en 2015, ces données revêtent une importance capitale pour déterminer si l'aide est dirigée vers les domaines où les besoins sont les plus grands, mettre en évidence ceux qui doivent peut-être faire l'objet d'une meilleure coordination de la part des donateurs, ou comparer les efforts d'aide avec les résultats obtenus en matière de développement.

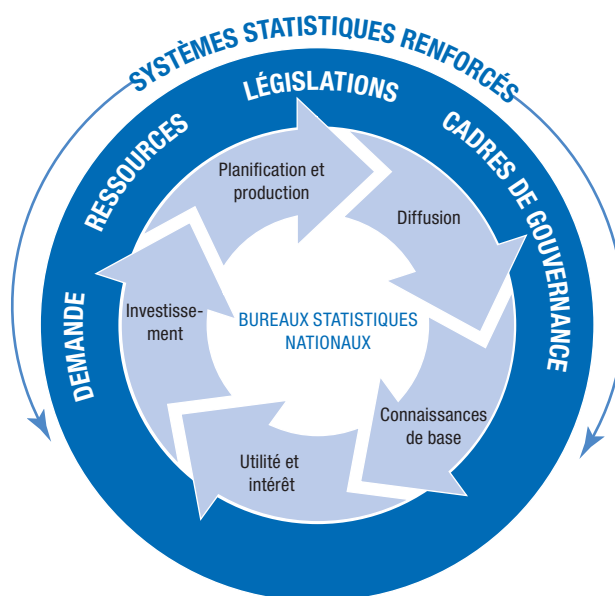
Par ailleurs, le caractère universel du Programme 2030 confère aux pays de l'OCDE des responsabilités de plus vaste portée. Ceux-ci devraient à la fois donner l'exemple en mettant eux-mêmes en œuvre le Programme 2030 et faire en sorte que leurs actions contribuent à sa concrétisation dans les autres pays. C'est ce souci qui a inspiré l'approche dans laquelle s'est inscrite l'étude de l'OCDE intitulée *Measuring Distance to the SDG Targets*¹, réalisée à l'intention de plusieurs pays membres de l'OCDE ayant sollicité une aide dans la préparation des mesures à prendre sur le plan stratégique et en matière de données pour répondre aux ODD. Cette étude recense les indicateurs pertinents, propose une méthode pour fixer le niveau des cibles à atteindre à l'horizon 2030, et montre comment comparer les performances d'une cible à l'autre afin de déterminer les priorités pour l'action. Elle met particulièrement l'accent sur les effets transnationaux ou les « retombées ». Plusieurs pays membres de l'OCDE se sont servis de cette étude pour stimuler le dialogue sur les ODD au niveau national, et les comités de l'Organisation la jugent utile pour faciliter l'intégration des ODD dans leurs travaux de fond.

Il y a deux décennies, l'OCDE avait contribué à la conception et à la promotion des Objectifs du millénaire pour le développement, qui ont précédé les ODD, à travers la stratégie qu'elle avait alors publiée sous le titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*², ainsi que par la coordination des travaux consacrés par plusieurs organisations à la publication intitulée *Un monde meilleur pour tous*³. Les ODD représentent un défi encore plus grand, surtout en ce qui concerne les données et les observations factuelles. L'OCDE entend jouer pleinement son rôle dans l'action qu'il faudra mener au niveau mondial pour le relever et elle encourage tous les acteurs concernés à en faire autant.

1. www.oecd.org/fr/std/measuring-distance-to-the-sdgs-targets.htm.

2. www.oecd.org/fr/cad/15249681.pdf.

3. www.oecd.org/fr/cad/unmondemeilleurpourtous-rapportetsiteweb.htm.

Graphique 1.2. **Le cercle vertueux des données**

Source : OCDE, d'après Open Data Watch et PARIS21.

mais la nature de cette demande a un impact direct sur l'offre de données et sur la façon dont fonctionne l'écosystème des données ainsi que sur sa capacité à gérer la révolution des données et à en tirer profit. Dans des pays comme la Colombie, la Grenade, le Kenya, les Philippines, les Samoa et le Sénégal, les dirigeants politiques et le gouvernement insistent sur la valeur des données et des statistiques, qu'ils considèrent comme essentielles au développement économique et social. C'est pourquoi l'écosystème des données y est florissant. Aux Philippines, par exemple, il existe une forte demande de données de la part de l'équipe gouvernementale pour étayer ses politiques et ses décisions, laquelle s'est traduite par l'apport de ressources en vue de renforcer les capacités et le champ d'action du bureau statistique. Les agences de presse installées aux Philippines sont aussi de grandes utilisatrices de statistiques : les données sont visualisées sur supports imprimés, en ligne et à la télévision. En outre, il s'est formé une communauté dynamique de producteurs de données extérieurs au système officiel, à l'instar des « social weather stations » (centres d'observation et d'analyse de la situation sociale), qui s'emploie à mesurer des indicateurs sociaux tels que la pauvreté, le bonheur et le bien-être⁶.

C'est à l'administration nationale qu'il incombe en définitive de veiller à ce que l'écosystème des données soit capable de produire et d'exploiter des données de qualité pour la définition et la mise en œuvre des priorités de l'action gouvernementale, et pour le suivi des résultats obtenus. Les partenaires extérieurs peuvent concourir à cet effort en adoptant, au minimum, une approche fondée sur le principe « ne pas nuire » lorsqu'ils investissent dans les données et les statistiques pour leurs propres programmes et projets de développement (voir chapitre 5).

Des moyens de combler la fracture des données pour mieux servir le développement durable

Données et statistiques apportent des informations essentielles pour comprendre les aspects concrets du processus de développement, les interactions et les effets de rétroaction qui s'exercent entre les différents systèmes, ainsi que les facteurs qui doivent étayer les décisions. Le développement est freiné lorsque les données économiques et démographiques qui servent à éclairer la prise de décisions font défaut ou ne sont pas suffisantes pour qu'il soit possible de dresser un

tableau complet des efforts nécessaires. Qui plus est, comme exposé au chapitre 2, la révolution des données peut accroître l'offre de données ventilées et détaillées qui peuvent permettre aux responsables de l'action publique de regarder au-delà des moyennes nationales et de prendre connaissance en temps réel de la situation d'une population en particulier. De même, la communication en temps réel d'informations sur les effets des mesures appliquées par les pouvoirs publics devrait conduire à appréhender le développement international suivant une approche plus souple et plus évolutive, et à assurer à terme une plus grande résilience et l'obtention de meilleurs résultats, conformes à l'engagement de « ne laisser personne de côté ».

Ce rapport décrit plusieurs dispositions qui peuvent être prises pour tirer le meilleur parti possible du pouvoir qu'ont les données de faire progresser le développement, dans le contexte doublement prometteur de la mise en œuvre des ODD et de la révolution des données. Il met particulièrement l'accent sur les efforts d'investissement qui peuvent être déployés dans le cadre de la coopération pour le développement au profit des stratégies et des écosystèmes de données gérés par les pays, en mettant clairement en lumière les actions réalistes que peuvent mener les pays en développement, les acteurs bilatéraux et multilatéraux et les autres partenaires au développement.

Action 1. Adapter les législations, réglementations et normes dans le domaine de la statistique à l'évolution des besoins en matière de données.

Pour construire des écosystèmes de données inclusifs propices au développement à l'échelle de la planète comme de l'individu, les pouvoirs publics devront transformer leurs cadres juridiques et stratégiques applicables aux données et aux statistiques. Au cours des 20 dernières années, les pays en développement ont pris des mesures pour réformer leurs systèmes statistiques nationaux. Il reste toutefois d'importants problèmes à résoudre, notamment l'absence de cadre législatif pour les statistiques (Krätke et Byiers, 2014 ; et encadré 1.2). Le nombre croissant d'acteurs et d'organismes des secteurs public et privé et de la société civile qui interviennent dans la production et l'utilisation des données rend d'autant plus urgente la nécessité de définir des normes et des protocoles clairs sur les plans juridique et éthique comme sur le plan qualitatif. Ceux-ci devraient être conçus pour régir aussi bien l'exploitation des sources de données classiques que celle des sources nouvelles et non conventionnelles afin d'instaurer la confiance requise pour que les données assurent l'élaboration de politiques efficaces et l'obtention de bons résultats dans le domaine du développement (Durand, 2017 ; Robin, Klein et Jütting, 2016).

Les bureaux statistiques nationaux devraient être placés au centre des efforts en matière de réforme et régis par des textes législatifs et réglementaires qui les protègent de toute influence partisane. Ainsi, les Principes fondamentaux de la statistique officielle établis par les Nations Unies stipulent que « l'indépendance professionnelle et la responsabilité des organismes de statistique sont primordiales », lesquelles « doivent être garanti[e]s par des dispositions juridiques et institutionnelles et respectée[s] à tous les niveaux politiques, de même que par tous les acteurs des systèmes nationaux de statistique » (CSNU, 2014). Les stratégies nationales en matière de statistique sont également essentielles pour la définition des priorités et la redevabilité.

Dans le contexte de la révolution des données, les bureaux statistiques nationaux doivent avoir le pouvoir, la légitimité et les moyens nécessaires pour nouer des relations de partenariat avec des acteurs nouveaux généralement peu présents dans le système statistique. Comme exposé au chapitre 3, ils doivent avoir la capacité de coordonner le système, de gérer des partenariats stratégiques et de proposer des solutions qui permettent de surmonter les obstacles au partage des données, tout en protégeant la vie privée. Il s'agira notamment de mettre en place des dispositifs qui incitent le secteur privé à partager les données qu'il détient, et de veiller en même temps à ce que le cadre réglementaire régissant l'utilisation des données privées à des fins commerciales soit bien adapté à sa finalité. Le rapport du Forum économique mondial intitulé « Data-driven development: Pathways for progress » (WEF, 2015) souligne

que beaucoup d'acteurs privés hésitent à communiquer les données qu'ils possèdent en raison des incertitudes de la réglementation et des risques associés aux responsabilités relatives à la sécurité des données ou des préoccupations les concernant. Robin, Klein et Jütting (2016) ont examiné des modèles permettant de surmonter les obstacles liés au partage des données.

Si la révolution des données offre des possibilités immenses s'agissant de répondre à l'explosion de la demande de données plus nombreuses et de meilleure qualité de la part de toutes les composantes de la société, elle présente aussi des risques. Comme le signalent les chapitres 2 et 3, l'accès aux données privées et leur exploitation soulèvent d'importantes questions touchant à leur propriété, aux pratiques frauduleuses, au respect de la vie privée et à la confidentialité. Dans son ouvrage intitulé *Data for the People* (Weigend, 2017), Andreas Weigend, ancien directeur scientifique d'Amazon, montre comment les entreprises utilisent les « données sociales » de leurs clients à leur insu et sans leur consentement. Il appelle à un rééquilibrage du pouvoir entre les créateurs de données et les entreprises qui exploitent ces dernières (Weigend, 2017 : 11).

Dans nombre de pays en développement, où le respect des réglementations et des normes relatives à la protection des données n'est généralement pas assuré, l'exploitation de nouvelles sources de données ne fera qu'exacerber ces insuffisances, au détriment de la population. La plupart des pays étant confrontés à des problèmes analogues concernant la compréhension et la gestion des bénéfices et des risques liés à l'utilisation des nouvelles sources de données (OCDE, 2015), la coopération internationale peut jouer un rôle précieux dans ce domaine, notamment grâce à l'apprentissage mutuel. Par exemple, le partage des connaissances peut faciliter la définition de lignes directrices, de normes et de bonnes pratiques pour la gestion et l'atténuation des risques. En outre, pour encourager efficacement l'utilisation des données et la prise de décisions fondée sur des informations factuelles, les bureaux statistiques nationaux doivent aussi améliorer l'accessibilité aux données en adoptant des politiques d'ouverture des données.

Il est indispensable que les partenaires internationaux au développement, notamment les fournisseurs de coopération Sud-Sud pour le développement, aident les pays à mettre en place des cadres juridiques et stratégiques appropriés et à en assurer l'application effective. Grâce à un dialogue de fond et à la coopération technique, ils peuvent défendre et soutenir la mise en place d'écosystèmes de données largement représentatifs, reposant sur des organismes solides et indépendants, ainsi que des mécanismes de contrôle requis pour garantir que les données sur le développement seront fiables, inclusives et librement accessibles.

Adapter les systèmes statistiques à l'évolution des besoins : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays devraient mettre en place une législation et une réglementation nationales en matière statistique qui autorisent les bureaux statistiques nationaux à adopter de nouveaux modes de collecte des données, à travailler en partenariat avec des organismes extérieurs et à diffuser de façon ouverte les données provenant du système statistique, ou les actualiser. Ces textes devraient être complétés par des lois sur le droit à l'information et des politiques d'ouverture des données qui garantissent aux citoyens l'accès aux statistiques et autres types d'informations détenues par les administrations publiques, tout en assurant la protection de la vie privée et de la confidentialité.
- Les fournisseurs de coopération pour le développement devraient aider leurs partenaires à élaborer des politiques d'ouverture des données et à renforcer l'utilisation des sources de données et des technologies non conventionnelles, notamment par une réforme des textes législatifs et réglementaires. Comme beaucoup d'économies avancées s'engagent aussi dans ce type de réforme, les pays intéressés pourraient mettre à profit les mécanismes internationaux de partage des connaissances sur les bonnes pratiques ainsi que les enseignements tirés de la formulation de nouvelles réglementations.

Action 2. Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données.

Pour que les systèmes statistiques nationaux soient en mesure de répondre à la demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité, il est nécessaire d'augmenter les budgets. Le financement consacré aux statistiques témoigne du rang que les pouvoirs publics accordent à celles-ci dans l'ordre de leurs priorités et au regard de l'état des finances publiques et des arbitrages opérés lorsque les budgets nationaux sont soumis à des restrictions. Pas plus de 17 des 81 pays ayant mis en œuvre des plans statistiques ont prévu le financement suffisant nécessaire à leur réalisation, parmi eux 11 se trouvent en Amérique ou en Europe (voir encadré 1.2).

Les statistiques officielles font l'objet d'un financement particulièrement insuffisant dans le monde en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, où les bureaux statistiques nationaux sont fortement tributaires des ressources extérieures. Le problème tient en partie au fait que le coût de la production des données et des statistiques, ainsi que de la constitution et de l'entretien des capacités statistiques, n'est pas pris en compte dans les plans et budgets nationaux de développement, ce qui restreint la visibilité des besoins en la matière et, inévitablement, les ressources qui leur sont affectées (PARIS21, 2017). De plus, le financement national et international destiné aux statistiques privilégie souvent la collecte de données sur des secteurs précis (comme la santé et l'éducation) au regard des investissements dont ils font l'objet, au détriment de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques d'état civil et des données administratives, ou encore du renforcement des capacités visant à assurer une production et une utilisation durables des données essentielles (voir le « Point de vue » d'Ellen Cathrine Kjøsterud, au chapitre 5).

La demande croissante de données plus nombreuses et de meilleure qualité à l'appui du suivi des ODD ne suscite pas encore l'augmentation du financement requise. Selon les calculs de PARIS21 présentés dans le Rapport sur le soutien des partenaires à la statistique (PRESS) (PARIS21, 2017), l'aide consacrée aux statistiques entre 2013 et 2015 a représenté en moyenne 0.30 % du total de l'aide publique au développement (APD) (soit environ 600 millions USD par an). À titre de comparaison, sur la même période, le renforcement des capacités statistiques liées aux politiques financières et à la gestion administrative a fait l'objet en moyenne d'un financement d'environ 800 millions USD au titre de l'APD. Renforcer l'appui aux statistiques ne semble pas constituer une priorité importante pour les membres du Comité d'aide au développement (CAD). En 2015, dix membres⁷ du Comité d'aide au développement (CAD) ont assuré 96 % de ces engagements bilatéraux (181 millions USD). Néanmoins, la majeure partie de l'aide affectée aux statistiques est dirigée vers les pays dont les capacités sont les plus faibles et les États fragiles reçoivent une part relativement importante du total (voir chapitre 4).

Compte tenu de l'évolution du paysage du financement du développement (voir chapitre 6), les stratégies à adopter en la matière devront prévoir l'utilisation d'instruments innovants pour mobiliser de nouvelles sources de financement, notamment auprès du secteur privé. L'objectif de combler le déficit de financement pour les données relatives aux ODD dans les pays en développement, estimé à quelque 685 millions USD par an, n'est pas hors d'atteinte : un apport additionnel de 200 millions USD par an au titre de l'APD (541 millions USD en 2015) contribuerait grandement à permettre aux pays en développement de mettre en place des systèmes statistiques capables d'étayer la mise en œuvre des ODD, pour autant que l'objectif de pérennité soit prioritaire (Nations Unies, 2015 ; SDSN, 2015).

Pour un meilleur impact, il est également essentiel d'améliorer la qualité de l'investissement dans les données et les statistiques (voir chapitre 4). En mesurant plus précisément l'aide internationale dédiée à ce secteur, on rend leur utilisation plus transparente. Et en considérant les données comme une priorité transversale, les fournisseurs de coopération au développement reconnaîtraient qu'elles font partie des outils fondamentaux pour atteindre les ODD. Dans cette perspective, le chapitre 4 propose de créer un marqueur pour les données sur le développement dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) du CAD-OCDE⁸. En même temps, il est essentiel

Encadré 1.3. La fructueuse initiative Progresso Social Brasil

L'adoption de modalités de partenariat innovantes pour la collecte et l'analyse des données, ainsi que l'utilisation de ces dernières par les responsables de l'élaboration des politiques, ont pour effet d'améliorer la vie des habitants de l'Amazonie brésilienne.

En 2014, sous la direction de la Fundación Avina et de Deloitte Brasil, a été constitué un réseau intersectoriel comprenant des entreprises et des organisations de la société civile brésiliennes. Celui-ci a mis en place Progresso Social Brasil, initiative originale visant à élaborer des indicateurs sociaux et environnementaux particulièrement adaptés au contexte local pour les 773 communes de l'Amazonie brésilienne, à partir de la méthodologie de l'Indice du progrès social¹. Des variables sociales et environnementales sont employées pour compléter les indicateurs économiques classiques, et ce système a été choisi parce qu'il est considéré comme le meilleur outil disponible pour cerner précisément la dynamique sociale à l'œuvre en Amazonie.

La région de l'Amazonie brésilienne abrite près d'un tiers des forêts tropicales du monde, qui produisent jusqu'à 20 % de l'oxygène de la planète. Y vivent aussi plus de 24 millions de personnes, dont beaucoup sont dans une situation sociale bien plus difficile que les habitants d'autres régions du Brésil. Comme les données sont rarement actualisées et que la couverture géographique des statistiques officielles est peu étendue, ce à quoi s'ajoute une utilisation privilégiée des indicateurs économiques, la connaissance de cette région très complexe, de sa population et des principaux obstacles à l'amélioration de leur situation sociale, a été jusqu'à présent limitée.

Progresso Social Brasil a lancé l'IPS Amazônia (Índice de Progreso Social Amazônia) en août 2014. Cette initiative s'est concrétisée par la publication de fiches de notation sur la situation de 772 communes (une commune n'a pu en bénéficier faute de données suffisantes) et la présentation d'un outil interactif comportant des ensembles de données complets pour chacune d'elles. Les besoins spécifiques de ces communes ont ainsi pu être mis en lumière, en même temps que des exemples de réussites qui ont apporté des informations sur les mesures efficaces.

La publication de l'étude sur IPS Amazônia a eu un impact non négligeable, puisqu'elle a fait évoluer les priorités en matière de développement et incité les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile à diriger leurs ressources vers tous les lieux de la région où existent de réels besoins. Par exemple, elle est à l'origine d'un plan d'investissement de 20 milliards USD visant des priorités spécifiques pour la promotion du progrès social dans 95 communes de l'État de Para, en Amazonie brésilienne. L'initiative IPS Amazônia a encouragé des collectivités locales extérieures à la région, notamment la ville de Rio de Janeiro, à s'engager dans une action analogue. Celle-ci a collaboré avec Progresso Social Brasil et l'organisation Social Progress Imperative² – à l'origine de l'Indice du progrès social – à l'élaboration d'un indice qui lui est spécifique, en vue de mesurer l'impact de l'activité olympique et, d'une manière plus générale, le développement de l'ensemble de la ville.

Cette étude a aussi suscité une nouvelle forme d'investissement social de la part des entreprises dans la région. Par exemple, depuis qu'elle a fait apparaître que Carauari (État d'Amazonas) était une des communes les plus déshéritées, celle-ci bénéficie des efforts constants de plusieurs grandes entreprises. Coca-Cola Brasil et Natura, une société de cosmétiques brésilienne, ont noué un partenariat avec des spécialistes de la collecte de données d'IPSOS, en vue de mettre sur pied une enquête sur les besoins des populations locales – IPS Comunidades – à partir du cadre de l'Indice du progrès social. Cette enquête a pour but de recenser les problèmes d'ordre social et environnemental spécifiques à la population de trois localités de la commune de Carauari. Les conclusions de l'enquête IPS Comunidades ont été publiées en juin 2015 et ont servi de référence pour la définition d'une stratégie participative de gestion locale qui encourage la collaboration entre les organismes d'intérêt local, les entreprises, les administrations municipales et celles des États, ainsi que des organismes fédéraux.

1. Voir : www.socialprogressindex.org.

2. Voir : www.socialprogressimperative.org.

Source : Social Progress Imperative, étude de cas consultable à l'adresse suivante : www.oecd.org/fr/cad/cooperation-pour-le-developpement-rapport-20747748.htm.

d'assurer une large participation aux efforts visant à renforcer la transparence du financement consacré aux données sur le développement. Une contribution pourrait ainsi être apportée, notamment par les organismes philanthropiques qui pourraient suivre l'exemple de la Fondation Bill & Melinda Gates et rapporter des données sur leurs apports de ressources financières au secteur des statistiques (voir chapitre 4).

Les partenariats public-privé dans le domaine de la statistique peuvent offrir aux pays davantage de latitude pour l'innovation et la prise de risque que les modalités de financement classiques (encadré 1.3). Ainsi, par exemple, la philanthropie des données⁹ – qui consiste pour des entreprises privées à communiquer au secteur public des données qu'elles détiennent – est une manifestation nouvelle de la citoyenneté d'entreprise. Elle pourrait ainsi permettre aux pouvoirs publics d'être mieux armés pour suivre les maladies, éviter les crises économiques, réduire l'engorgement des routes et contribuer au développement de bien d'autres façons.

Améliorer la quantité et la qualité du financement consacré aux données : actions à mener dans l'immédiat

- Accroître les ressources publiques et privées consacrées aux statistiques dans le cadre des ODD, au moyen notamment de mécanismes innovants : ressources intérieures des pays en développement, soutien entre pairs au renforcement des capacités, partenariats public-privé et philanthropie des données, par exemple.
- Faire des données une priorité transversale de la coopération pour le développement, et les considérer comme faisant partie intégrante de l'infrastructure essentielle à l'exécution des engagements pris aux niveaux national, régional et mondial en faveur du développement. Par la force d'impulsion qu'ils peuvent exercer au niveau international, le CAD de l'OCDE, le G20, l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instances peuvent renforcer le soutien à l'amélioration des données sur le développement et permettre l'exercice de la redevabilité par l'examen des progrès réalisés.
- Renforcer la transparence et la responsabilité du financement consacré aux données et statistiques sur le développement. Les pays en développement devraient inscrire le financement des données dans leur budget et en faire une priorité de leurs stratégies nationales de développement. Les fournisseurs de coopération au développement devraient s'accorder sur un instrument de mesure au moyen duquel suivre le soutien international alloué aux statistiques de façon systématique et selon des modalités autorisant les comparaisons.
- Les fournisseurs de coopération pour le développement devraient cibler leur aide à l'appui des statistiques sur les pays où les besoins sont les plus grands, notamment ceux qui sont le plus tributaires des sources extérieures de financement à l'appui des données et des statistiques : pays les moins avancés, petits États insulaires en développement ou États fragiles.

Action 3. Renforcer les capacités statistiques et la culture des données au moyen de nouvelles approches.

La révolution des données ne suffira pas à elle seule à susciter une réforme des systèmes statistiques nationaux, l'augmentation de leurs capacités, une meilleure utilisation des statistiques et l'accroissement de leur impact. L'édification de systèmes statistiques nationaux efficaces exige un engagement politique à long terme en faveur d'un renforcement et d'une amélioration des principales capacités statistiques requises pour l'exploitation des nouvelles technologies. Les bureaux statistiques, lorsqu'ils sont coupés du processus de décision ou n'ont pas la maîtrise de leurs propres budgets et procédures administratives, ont plus de mal à promouvoir une utilisation efficace des statistiques (voir chapitre 4).

Les capacités des systèmes statistiques nationaux sont très variables. Malgré certains progrès, beaucoup de pays sont toujours dépourvus des compétences et des infrastructures requises pour pouvoir

produire des données de qualité et répondre à une demande croissante. Dans son « Point de vue » du chapitre 3, Stefan Schweinfest attire l'attention sur la nécessité de disposer de données non seulement plus nombreuses – couvrant tous les pays et les domaines pertinents – mais aussi plus intégrées et ventilées ainsi que de ressources et de capacités techniques pour disposer de données adaptées.

L'accroissement des capacités statistiques est un processus de longue haleine. Il consiste notamment à investir dans les ressources humaines et les organisations, ainsi qu'à améliorer les conditions dans lesquelles les bureaux statistiques nationaux exercent leur activité. Les efforts de renforcement des capacités sont souvent limités à la formation et à la tenue d'ateliers, les résultats étant évalués d'après le nombre de personnes formées et selon d'autres indicateurs de produits quantifiables. Les approches classiques privilégient les compétences techniques ou l'amélioration des procédures de gestion, et peuvent intégrer accessoirement la législation en matière statistique, les dispositifs de financement et la coordination au sein du système statistique national. Désormais, l'investissement dans le renforcement des capacités devra obéir à de nouvelles approches, de portée plus vaste tant sur le plan du contenu que du champ couvert, qui permettent d'aller bien au-delà des bureaux statistiques nationaux pour solliciter d'autres acteurs – comme la société civile – afin de produire des données plus nombreuses et de meilleure qualité à partir des informations générées par les citoyens, auxquels elles devront de surcroît être utiles.

PARIS21 privilégie une approche, intitulée Capacity development 4.0¹⁰, dont le point de départ est radicalement différent de celui des approches classiques du renforcement des capacités. Elle est fondée sur le principe selon lequel le renforcement des capacités recouvre trois éléments distincts – les personnes, les organisations et les conditions qui déterminent leur action – et que les capacités doivent être renforcées à ces trois niveaux. Elle met l'accent sur le développement des « compétences personnelles », comme l'aptitude à diriger, à gérer le changement, à convaincre et à nouer des relations. L'approche Capacity development 4.0 fait aussi une place essentielle au volet du renforcement des capacités qui intéresse la demande, vu selon la perspective de l'utilisateur. Quels types de données les citoyens souhaitent-ils et de quelles compétences ont-ils besoin pour pouvoir prendre des décisions éclairées ? Enfin, une approche innovante du renforcement des capacités doit permettre d'aider le personnel au niveau national, les partenaires et les citoyens à relier entre elles les différentes composantes de l'écosystème des données, dont la construction de partenariats constitue un élément essentiel.

Renforcer les capacités statistiques et les compétences en matière de données : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays en développement et leurs partenaires devraient définir et expérimenter de nouvelles approches, plus complètes, pour le renforcement des capacités, qui dépassent la seule collecte des données ; renforcer l'aptitude des bureaux statistiques nationaux à jouer un rôle dynamique et multifonctionnel dans l'écosystème des données ; et améliorer le contexte institutionnel et les conditions déterminant l'activité dans le domaine des données et des statistiques. Il s'agit notamment d'améliorer la diffusion des données et de promouvoir la culture des données afin de stimuler l'utilisation des statistiques et la formation de communautés d'utilisateurs dynamiques.
- Les pays devraient continuer à renforcer les capacités en matière de statistiques « fondamentales » – notamment en ce qui concerne les recensements, les enquêtes et la tenue de registres administratifs – lesquelles ont une place essentielle dans le système statistique national.
- Les bureaux statistiques nationaux du monde entier doivent surmonter des difficultés analogues pour tirer parti de la révolution des données ; ils pourraient donc gagner à ce que soit créé un mécanisme nouveau de promotion des « connaissances solidaires », lequel permettrait aux acteurs de la sphère des données partout dans le monde de partager leur savoir et de travailler ensemble de manière constructive.

Action 4. Accroître l'efficacité et l'impact au moyen de « pactes sur les données » et d'autres approches coordonnées pilotées par les pays.

La coordination des efforts déployés à l'appui des statistiques est une entreprise ardue, tant les acteurs sont nombreux et leurs objectifs variés (encadré 1.4). Comme le souligne Ellen Cathrine Kjøsterud dans le « Point de vue » présenté au chapitre 5, la nécessité d'améliorer la coordination est un sujet très débattu, mais les comportements évoluent peu. Stefan Schweinfest (voir chapitre 3) appelle à créer « une architecture mondiale des données à l'appui du développement durable », tandis que Martine Durand souligne qu'« améliorer les données sur le développement durable, c'est l'affaire de tous ». Les autorités des pays en développement peinent à amener les fournisseurs à s'engager dans

Encadré 1.4. Des outils de planification spécifiques peuvent aider à rationaliser la réponse aux besoins en matière de données aux niveaux mondial et national

La nécessité de gérer, mesurer et notifier les progrès réalisés au regard des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable (ODD) fait peser une lourde charge sur les systèmes statistiques des pays en développement. Pour le suivi au niveau mondial, les pays doivent recueillir des données comparables dans le temps, en appliquant des normes et des méthodes communes. Cependant, pour beaucoup d'indicateurs relatifs aux ODD, il n'y a pas de définition claire, et il sera sans doute nécessaire de disposer de nouveaux instruments de collecte des données, qu'il faudra expérimenter et calibrer. Lorsque les normes et les méthodes requises existent déjà, il faut déterminer les niveaux de référence et convenir en même temps d'un programme de collectes régulières de données. Par ailleurs, les bureaux statistiques nationaux doivent fournir des données détaillées sur le contexte local, c'est-à-dire sur la situation spécifique de chaque pays et les problèmes particuliers auxquels il est confronté.

L'Outil de planification avancée des données (ADAPT) est en cours d'expérimentation ou d'utilisation par l'État plurinational de Bolivie, le Cambodge, le Cameroun, les Philippines, le Rwanda et la Tanzanie (PARIS21, s.d.). Cet outil contribue à l'amélioration de la synergie entre les indicateurs régionaux et mondiaux en les inscrivant dans les réalités locales. Il permet de mettre en lumière les déficits en matière de données, de notification et de financement concernant précisément les données que le pays s'est engagé à communiquer aux fins du suivi mondial et régional. Par conséquent, ADAPT facilite l'intégration et la coordination des processus statistiques internationaux et nationaux, l'estimation des coûts, le recensement des besoins et la rationalisation du soutien financier et technique international dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la statistique de chaque pays.

En Tanzanie, par exemple, le Bureau national des statistiques s'est appuyé sur ADAPT pour déterminer les déficits de données aux fins de son plan quinquennal de développement national (2016/17-2020/21) et pour coordonner les travaux des différents producteurs de données. Cette analyse a montré que le Bureau national des statistiques ne produisait les données requises que pour 39 % des 282 indicateurs figurant dans le plan de développement national ; pour les 61 % restants, il devait s'en remettre aux données produites par d'autres services de l'administration ou organismes publics. S'agissant des indicateurs relatifs aux ODD, 180 d'entre eux (64 %) n'ont pas leur équivalent dans le plan de développement de la Tanzanie. Le Bureau statistique national en a donc conclu que, pour combler ces lacunes, il fallait renforcer la collecte de données régulière au sein du système statistique national. Dans le cadre du processus ADAPT, les ateliers organisés et l'appui technique apporté par le Tanzania Data Lab ont contribué à améliorer la prise de conscience de ces problèmes et à renforcer les capacités au sein du Bureau national des statistiques et parmi les spécialistes tanzaniens des données.

Les feuilles de route sur les données relatives aux ODD établies par le Partenariat mondial pour les données du développement durable (s.d.) sont un autre outil de gestion du suivi de la mise en œuvre des ODD. Ces documents permettent à des producteurs et des utilisateurs de données nationaux de premier plan, ainsi qu'à des experts internationaux, de réfléchir ensemble aux possibilités d'application du programme d'action international pour le développement à l'échelon national. Ils aident aussi à déterminer comment le pays concerné peut s'y prendre pour renforcer les données pertinentes sur le développement (GPSDD, 2016).

Source : PARIS21 (s. d), Outil de planification avancée des données (ADAPT), www.paris21.org/fr/ADAPT ; Chuwa, A. (2017), « Tanzania case : Advanced Data Planning Tool – ADAPT and linking key indicators in Tanzania ».

une action conjointe pour soutenir leurs priorités nationales. Pourtant, l'utilisation d'un grand nombre d'indicateurs, certes connexes mais différents, entraîne l'existence de systèmes et d'activités de notification qui font double emploi, sans grande participation des bureaux statistiques nationaux, lesquels doivent néanmoins supporter des coûts de transaction élevés. Lorsque ceux-ci interviennent, leur rôle peut se réduire à recueillir les données, le traitement et l'analyse étant assurés par ailleurs.

Les ODD peuvent servir de plateforme pour la production et l'utilisation communes des données sur les résultats et permettre à toutes les parties prenantes de se rendre mutuellement des comptes. Ils représentent une chance et un moteur sur lequel les pays en développement peuvent compter pour renforcer l'alignement et l'harmonisation avec leurs propres priorités. En fait, beaucoup de membres du CAD en sont conscients et ils ont ainsi appelé à améliorer la division du travail entre les fournisseurs de coopération pour le développement, afin de renforcer les synergies et l'impact et d'assurer une affectation plus efficace des ressources tout en réduisant au minimum la charge qui pèse sur des bureaux statistiques nationaux déjà soumis à des contraintes. Ils ont aussi mis en lumière la nécessité d'une coordination interministérielle dans les pays en développement (Sanna et Mc Donnell, 2017).

Pour venir à bout des nombreux problèmes que soulève le soutien à la statistique –notamment l'accentuation de la fragmentation liée à la présence d'acteurs plus nombreux que jamais – il faut renforcer d'urgence la coopération entre toutes les parties prenantes de l'écosystème des données. Des pactes sur les données placés sous la conduite de pays en développement peuvent faciliter la mise en œuvre d'une approche multipartite fondée sur la redevabilité mutuelle associant les autorités nationales, des bailleurs de fonds extérieurs, des groupements de citoyens, des médias et des organismes techniques (chapitre 4). Les signataires des pactes sur les données coopèrent dès le départ pour établir un plan d'action conjoint et un accord de performance à partir du plan national de développement ; le cadre de résultats y afférent précise les indicateurs qui serviront à mesurer les progrès. Ces pactes peuvent comporter des mécanismes d'incitation, en vue d'améliorer la qualité des données, l'ouverture des données, la promotion de leur utilisation et le renforcement de leur impact.

Dans les pays en développement, les pouvoirs publics doivent prendre résolument l'initiative d'un processus visant à recenser les besoins de leurs systèmes statistiques nationaux et à mobiliser les ressources et le soutien requis pour y répondre, en recourant aux pactes sur les données, à la planification stratégique ou à d'autres approches concertées. La mise en commun des ressources peut réduire les coûts de transaction tout en permettant d'harmoniser les efforts de soutien, en s'appuyant sur les points forts de chaque partenaire.

Améliorer la coordination au moyen des approches nationales : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays en développement et leurs partenaires devraient mieux aligner les incitations à produire des données liées à l'élaboration des politiques nationales et celles relevant du suivi mondial. La mise en place de pactes sur les données pour la coordination et l'harmonisation des efforts d'investissement dans les données et de soutien aux systèmes statistiques constitue une approche prometteuse. Son expérimentation devrait être poursuivie de sorte qu'elle puisse répondre aux besoins de tous les acteurs et encourager la redevabilité mutuelle à l'appui de la mise en œuvre de plans d'action conjoints fondés sur les performances.
- Les partenaires internationaux au développement devraient être tenus de rendre compte des mesures qu'ils prennent pour mieux aligner leurs investissements dans les données et des efforts de nouvelle collecte de données sur les stratégies nationales pour les statistiques, ainsi que de l'attention qu'ils portent aux réalisations et aux changements en matière de développement qui sont suivis et mesurés dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

Action 5. Investir dans les données sur les résultats gérées par les pays et les utiliser pour suivre les progrès accomplis au regard des Objectifs de développement durable.

Les responsables politiques des pays fournisseurs sont fortement incités à démontrer concrètement que l'aide est bien employée. Les contribuables tiennent en effet à savoir comment leur argent est dépensé et pour quels résultats. Les fournisseurs sont donc invités à effectuer le contrôle et à rendre compte des produits immédiats des projets qu'ils ont financés, comme le nombre de personnes formées, d'équipements construits, d'enfants scolarisés, de mères approchées durant leur grossesse ou de ménages alimentés en eau salubre ou approvisionnés de façon fiable en électricité (OCDE, 2017). Or, pour passer d'une approche où l'on rend compte des produits des activités de coopération pour le développement à une approche où l'on décrit ce que l'aide apporte au développement dans les pays concernés, ou, en fin de compte, les progrès accomplis au regard des ODD, il faut disposer de données sur les réalisations, les impacts¹¹ et les changements, mais ces données devraient provenir des systèmes statistiques nationaux.

Les chapitres 3 et 5 traitent des difficultés que soulèvent la qualité et la disponibilité des données sur les résultats gérées par les pays, lesquelles, dans bien des cas, ne correspondent pas à ce que souhaitent les membres du CAD. Bon nombre d'entre eux expliquent le peu d'empressement qu'ils mettent souvent à utiliser les indicateurs, les données et les systèmes de suivi des pays par le manque de fiabilité des rapports nationaux, l'absence de concordance entre les règles et indicateurs des fournisseurs et ceux des pays en matière d'établissement de rapports (OCDE, 2012). Les fournisseurs de coopération pour le développement doivent néanmoins faire face à un exercice délicat en vue :

- d'accroître au maximum leur contribution à l'obtention de résultats conformes aux ODD auxquels les pays en développement accordent la priorité dans leurs systèmes et cadres nationaux
- de mieux cerner les liens entre, d'une part, les progrès accomplis dans la concrétisation des cibles relevant des ODD et, d'autre part, l'affectation et l'utilisation des ressources affectées à la coopération pour le développement
- d'utiliser les données sur les résultats pour étayer les décisions relatives à leurs activités de coopération pour le développement et procéder à des rectifications en cours de route
- de préserver les budgets d'APD en démontrant à leurs mandants l'impact que produisent leurs efforts.

Face à ces difficultés, les fournisseurs de coopération pour le développement investissent souvent dans des indicateurs et des données qui leur sont propres, afin de déterminer l'impact de leurs politiques et de leurs activités de développement, mais cette approche est contraire au principe d'universalité qui régit le processus de mise en œuvre des ODD, ainsi qu'à l'engagement d'utiliser les cadres de résultats gérés par les pays et les dispositifs connexes (OCDE, 2012, 2006)¹². Au chapitre 2 dans son « Point de vue », Morten Jerven souligne qu'investir dans le suivi aux seules fins du suivi est irréaliste et préconise un rééquilibrage de l'économie politique des statistiques.

Respecter les engagements pris d'investir dans les données sur les résultats gérées par les pays, utiliser ces données et prendre part à des mécanismes de redevabilité utiles aux pays en développement et conformes à leurs priorités : tout cela suppose une évolution des mentalités des fournisseurs et des comportements. Il est nécessaire d'avoir une vision plus claire et de faire preuve de pragmatisme face à la pression qui pousse à attribuer des résultats à chaque dollar d'aide dispensée. Cela suppose aussi que les résultats d'activités indépendantes de collecte de données, quelles qu'elles soient, soient accessibles à tous les acteurs du développement et coordonnés avec les objectifs statistiques des administrations des pays en développement. De cette façon, les partenaires internationaux au développement peuvent largement contribuer à accroître l'intérêt, l'utilisation et la pertinence de ces données au service du développement.

Investir dans les systèmes nationaux de production des données sur les résultats : actions à mener dans l'immédiat

- Les pays devraient définir, en matière de données, des politiques et des stratégies qui répondent à leurs besoins et permettent de guider les partenaires. Il y a lieu d'affirmer que les partenaires devraient respecter les priorités nationales en matière de gestion de l'offre de statistiques, tout en investissant dans des statistiques conformes à ces priorités.
- Les organisations internationales et les fournisseurs de coopération pour le développement doivent s'employer à assurer une offre durable de statistiques, au lieu d'exiger simplement davantage de données pour les besoins du suivi mondial et de l'exercice de la redevabilité intérieure. Lors de la mise en place d'indicateurs normalisés pour la notification des résultats ou de l'actualisation de ceux qui existent déjà, les membres du CAD devraient montrer de quelle façon ils soutiennent les systèmes nationaux, en reliant les résultats des projets aux cibles et indicateurs relatifs aux ODD considérés comme prioritaires à l'échelon local, et veiller au minimum à ce qu'il n'y ait pas de doubles emplois. Ils devraient aussi s'efforcer d'assurer l'harmonisation des indicateurs des différents fournisseurs.
- Les fournisseurs d'aide bilatérale devraient faire preuve de réalisme quant à l'attribution des résultats en matière de développement à telle ou telle activité d'aide. Si l'attribution est essentielle aux fins de la redevabilité intérieure, il conviendrait de la réduire au minimum en utilisant un petit nombre d'indicateurs de produits, et de s'appuyer sur un exposé circonstancié pour expliquer en quoi les résultats contribuent aux réalisations et au changement.

Action 6. Produire et utiliser des données de meilleure qualité qui favorisent la compréhension de l'état global du financement des ODD.

Au cours des deux dernières décennies, le financement consacré au développement a profondément changé s'agissant des sources, du volume et de la composition des apports. Le chapitre 6 traite plus particulièrement des données relatives au financement du développement, en décrivant le paysage actuel et en examinant comment les systèmes de données évoluent dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement et du Programme 2030.

Les données sur le financement du développement favorisent l'adoption de meilleures décisions au service de l'obtention de résultats de développement, en ce sens qu'elles rendent compte de la réalité des apports de ressources effectués au titre du développement durable. Elles aident aussi à déterminer plus clairement dans quelle mesure la communauté internationale et les différents pays parviennent à mobiliser les ressources nécessaires au respect de leurs engagements, et comment ils unissent leurs efforts pour « ne laisser personne de côté ». De plus, les données incitent les fournisseurs de coopération pour le développement et les investisseurs du secteur public à intensifier leurs efforts pour combler les déficits de financement en s'employant à drainer les ressources les plus diverses au service du Programme 2030 (ONU, 2015).

Il est expliqué au chapitre 6 que, pour parvenir à appréhender correctement les données sur le financement du développement, il est nécessaire de dresser un tableau complet de la situation dans ce domaine – depuis les apports actuels et les déficits existants au niveau mondial jusqu'aux besoins, insuffisances et possibilités propres aux pays – afin de fournir aux pays en développement les moyens de planifier leurs stratégies et priorités nationales de développement et d'y affecter les ressources adéquates. Cependant, la condition fondamentale à satisfaire pour obtenir des données de qualité sur le financement du développement est de disposer d'un solide système de mesure reposant sur des définitions et des méthodes claires garantissant la comparabilité des données recueillies auprès des différents fournisseurs. En raison de l'absence de normes et de dispositifs convenus pour la communication des données sur les apports de ressources financières autres que

l'APD, la notification des efforts de financement d'acteurs essentiels du développement – en particulier des fournisseurs de coopération Sud-Sud, des organisations de la société civile, des fondations philanthropiques et du secteur privé – est largement sous-déclarée à l'échelle internationale. Pour mieux cerner la façon dont se structure l'ensemble du financement destiné aux ODD à l'échelon des pays et au niveau mondial, il faut disposer non seulement d'outils de mesure modernisés et de nouvelles séries de données, mais aussi d'un cadre nouveau qui permette de recenser systématiquement les informations en la matière.

Afin d'être en mesure de suivre les ressources investies dans la réalisation des ODD, la communauté internationale travaille à la mise au point d'une nouvelle norme statistique internationale dénommée Soutien public total au développement durable (SPTDD)¹³. Ce nouveau cadre augmentera la reconnaissance et favorisera la transparence puisqu'il permettra de rendre compte de tout l'éventail des apports bilatéraux, multilatéraux et Sud-Sud d'appui bénéficiant du soutien du secteur public qui sont affectés au financement du développement durable. Il répond aux nouveaux impératifs en matière de financement qui transparaissent de manière implicite dans le Programme 2030, notamment à la prise de conscience du fait qu'il importe de mobiliser des investissements auprès du secteur privé à l'appui des ODD, de drainer davantage de ressources pour financer les biens publics mondiaux, et d'encourager les investissements et les services nécessaires à la création de conditions propices au développement durable et à la résolution des problèmes de portée mondiale. Outre une description plus détaillée du paysage mondial du financement du développement, l'un des principaux atouts du cadre du SPTDD est la possibilité d'offrir une meilleure information sur le financement du développement au niveau des pays, comme l'a montré l'expérimentation dont il a récemment fait l'objet aux Philippines et au Sénégal. Les constats essentiels qui sont ressortis de cet exercice sont notamment les suivants :

- Le SPTDD est largement de nature à faire office de norme internationale, notamment en assurant la comparabilité des données provenant de sources diverses.
- Le SPTDD peut accroître la transparence et contribuer à cerner précisément la structure de dispositifs de financement complexes.
- Un cadre comme celui du SPTDD est essentiel pour rendre compte de toutes les contributions accordées à l'appui du développement durable, notamment de celles qui émanent des économies émergentes.
- L'amélioration du suivi de la coopération triangulaire et de la coopération Sud-Sud, des activités des organisations non gouvernementales et de la coopération infranationale dans le cadre du SPTDD renforcerait ce dernier en tant qu'outil apte à répondre aux besoins des pays bénéficiaires.
- Il est indispensable de définir les caractéristiques techniques et les contours de la mesure du SPTDD.

Pour progresser face aux difficultés associées à l'amélioration des données sur le financement consacré au développement et pour proposer de nouveaux outils de mesure, méthodes et systèmes, il faut qu'une impulsion soit donnée au niveau politique et qu'un consensus se dessine dans le cadre de mécanismes inclusifs. En même temps, les fournisseurs de coopération pour le développement devront renforcer ou accroître leurs capacités en matière de collecte, de communication et d'analyse des données sur le financement du développement pour que ces dernières puissent jouer leur rôle de vecteur de transformations. Le fait de savoir que leurs efforts seront mieux reconnus incite les fournisseurs et d'autres acteurs du financement du développement à investir pour assurer une bonne appréhension des données. Ce sont néanmoins les besoins des pays en développement en données complètes, à jour et prévisibles, qui doivent déterminer et guider l'action dans ce domaine.

Mieux comprendre l'état général du financement des ODD : actions à mener dans l'immédiat

Intensifier l'effort collectif pour faire en sorte qu'un financement transparent et responsable soit assuré à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 :

- en accroissant l'offre de données de qualité et transparentes sur le financement consacré au développement, notamment les apports publics concessionnels et non concessionnels, les fonds privés mobilisés au moyen d'interventions du secteur public, les apports privés aux conditions du marché, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, les dons des fondations philanthropiques et des organisations de la société civile
- en améliorant les méthodes et les normes, notamment la norme SPTDD, au moyen d'un processus international inclusif qui les intègre dans le cadre de suivi de la mise en œuvre des ODD ; qui mesure les instruments du secteur privé en vue de leur prise en compte dans l'APD ; et qui définisse des normes mondiales pour les données relatives à l'investissement à impact social
- en améliorant l'analyse de la structure, des modalités et des tendances du financement concernant aussi bien les objectifs climatiques que les objectifs de développement au moyen de l'exploitation des synergies existant entre les systèmes statistiques en place comptabilisant les financements du développement qui se rapportent au climat et la notification par les pays du financement climatique au titre de la CCNUCC.

Notes

1. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données du développement durable, adopté en mars 2017 par les Nations Unies, a pour but de soutenir l'utilisation des nouvelles technologies et de nouvelles sources de données dans le cadre des activités statistiques classiques. Il présente des lignes directrices concernant l'utilisation de données nouvelles et innovantes – produites à l'extérieur du système statistique officiel – aux fins des statistiques officielles (CSNU, 2017).
2. Dans un article qu'il a publié en août 2016 dans le Financial Times, Yuval Noah Harari écrit que « [...] les gourous des hautes technologies et les prophètes de la Silicon Valley sont en train d'élaborer un nouveau discours universel qui légitime l'autorité des algorithmes et des mégadonnées. Ce credo original peut être appelé « dataïsme ». [...] Les dataïstes croient aussi que, moyennant des données biométriques et une puissance de calcul suffisantes, le système mondial de traitement des données pourrait connaître les êtres humains bien mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes ».
3. Voir, par exemple, le Big Data & Analytics Hub d'IBM (s.d.).
4. Les études de cas sont consultables à l'adresse : www.oecd.org/fr/cad/cooperation-pour-le-developpement-rapport-20747748.htm.
5. Selon les calculs des chercheurs du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations Unies, l'utilisation des téléphones portables pourrait entraîner une baisse du coût des enquêtes allant jusqu'à 60 % dans certains pays d'Afrique de l'Est sur une période de dix ans (SDSN, 2015).
6. Pour plus d'informations, voir : www.sws.org.ph/swsmain/home/.
7. Les dix principaux fournisseurs bilatéraux sont, par volume de contributions, le Canada, la Suède, le Royaume-Uni, la Corée, l'Australie, la Norvège, l'Italie, la Suisse, les États-Unis et le Japon.
8. Le code-secteur actuel du SNPC concernant le renforcement des capacités statistiques ne permet pas, par exemple, de distinguer les projets multisectoriels qui n'ont qu'une faible composante sur les statistiques.
9. Selon l'initiative Global Pulse des Nations Unies, le débat concernant la philanthropie des données progresse depuis qu'il s'est ouvert lors du Forum économique mondial de Davos de 2011 (Initiative Global Pulse des Nations Unies, 2011).
10. Capacity development 4.0 s'appuie sur des principes analogues à ceux qui sous-tendent l'approche « Industry 4.0 » : dans un monde de plus en plus porté par le numérique, les moteurs de l'offre et de la demande de renforcement des capacités dans le domaine des données et de la statistique ont radicalement changé. Dans ces nouveaux écosystèmes de données, les différents acteurs sont en interaction constante, échangent et traitent des données et de l'information. Il est donc nécessaire de modifier et d'adapter les modèles de formation – et d'en créer de nouveaux – pour assurer les connaissances de base indispensables en cette nouvelle ère des données.
11. Du point de vue des résultats en matière de développement, on définit l'impact comme suit : « Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par une action de développement, directement ou non, intentionnellement ou non » (OCDE, 2010).

12. Les données sur les résultats et les systèmes de résultats propres aux pays recouvrent ici à la fois le système statistique public national et le cadre de résultats géré par le pays. Selon OCDE-PNUD (2016), on entend par cadre de résultats géré par le pays un dispositif créé ou piloté par les pouvoirs publics du pays lui-même. Il peut s'agir de toute forme d'instrument de planification utilisé sous la conduite des pouvoirs publics, qui définit l'approche adoptée par le pays en matière de développement, énonce ses priorités de développement et détermine les résultats escomptés. Celui-ci décrit aussi les systèmes et les outils qui serviront à suivre et évaluer les progrès réalisés vers ces objectifs, arrête les indicateurs des progrès et fixe le niveau de référence par rapport auquel les résultats seront mesurés.
13. Pour plus de précisions, voir « TOSSD: A new statistical measure for the SDG era », disponible à l'adresse : www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/TOSSD%20Flyer%20crops.pdf, consulté le 28 juillet 2017.

Références

- Banque mondiale (2017), *Statistical Capacity Indicators* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=statistical-capacity-indicators>.
- Banque mondiale (2016a), « Digital dividends », in *Rapport sur le développement dans le monde 2016*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/896971468194972881/pdf/102725-PUB-Replacement-PUBLIC.pdf>.
- Banque mondiale (2016b), « Trust fund for statistical capacity building: Annual progress report », Banque mondiale, Washington, DC, <http://pubdocs.worldbank.org/en/946261466521915545/TFSCB-Annual-Report-FY16-final.pdf>.
- Chuwa, A. (2017), « Tanzania case: Advanced Data Planning Tool – ADAPT and linking key indicators in Tanzania », présentation Powerpoint proposée à l'occasion de la Réunion de haut niveau sur les données pour le développement en Afrique, juin 2017, Nairobi, Kenya, document non publié.
- Coppola, A. et al. (2014), « Big data in action for development », Banque mondiale, Washington, DC, http://live.worldbank.org/sites/default/files/Big%20Data%20for%20Development%20Report_final%20version.pdf.
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan>.
- CSNU (2014), « Principes fondamentaux de la statistique officielle », A/RES/68/261, Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/fundprinciples.aspx>.
- Custer, S. et T. Sethi (dir. pub.) (2017), « Avoiding data graveyards: Insights from data producers and users in three countries », AidData, College of William & Mary, Williamsburg, Virginie, http://aiddata.org/sites/default/files/avoiding_data_graveyards_full_report.pdf.
- Durand, M. (2017), « New ways to measure the goals », *Sustainable Development Goals 2017*, pp. 78-79, United Nations Association-UK, <http://www.sustainablegoals.org.uk/wp-content/uploads/2017/03/078-079-SDG-DURAND.pdf>.
- GPSDD (2016), « The state of development data funding 2016 », Global Partnership for Sustainable Development Data, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- GPSDD (s.d.), « Data roadmaps for sustainable development guidelines », Global Partnership for Sustainable Development Data, www.data4sdgs.org/toolbox.
- GWG (2017a), « Assessing use of scanner data for compiling the Consumer Price Index », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201431>.
- GWG (2017b), « A big data pilot project: With smart meter data », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=201429>.
- GWG (2017c), « How good are CDR-derived measures of income and inequality, and can governments systematically use them? », Big Data Project Inventory, Groupe de travail mondial des Nations Unies, <https://unstats.un.org/bigdata/inventory/?selectID=WB3>.
- Harari, Y.N. (2016), « Yuval Noah Harari on big data, Google and the end of free will », *The Financial Times*, 26 août, <https://www.ft.com/content/50bb4830-6a4c-11e6-ae5b-a7cc5dd5a28c>.
- IEAG (2017), « Annexe III : Liste révisée des indicateurs mondiaux relatifs aux Objectifs de développement durable », Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de développement durable, E/CN.3/2017/2, Commission de statistique des Nations Unies, <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Official%20Revised%20List%20of%20global%20SDG%20indicators.pdf>.
- IEAG (2014), « A world that counts: Mobilizing the data revolution for sustainable development », Groupe consultatif d'experts indépendants sur la révolution des données pour le développement durable, Nations Unies, New York, www.undatarevolution.org/wp-content/uploads/2014/11/A-World-That-Counts.pdf.

- IBM Big Data & Analytics Hub (s.d.), « The four V's of big data », www.ibmbigdatahub.com/infographic/four-vs-big-data, (consulté le 28 juillet 2017).
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2012), « Big data for development: Challenges and opportunities », Initiative Global Pulse des Nations Unies, www.unglobalpulse.org/sites/default/files/BigDataforDevelopment-UNGlobaIPulseJune2012.pdf.
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2011), « Data philanthropy: Public & private sector data sharing for global resilience », blog de l'Initiative Global Pulse des Nations Unies, 16 septembre, www.unglobalpulse.org/blog/data-philanthropy-public-private-sector-data-sharing-global-resilience.
- Krätke, F. et B. Byiers (2014), « The political economy of official statistics: Implications for the data revolution in sub-Saharan Africa », *PARIS21 Discussion Papers*, n° 5, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, <http://ecdpn.org/wp-content/uploads/DP-170-Political-Economy-Official-Statistics-Africa-December-2014.pdf>.
- OCDE (2017), « Strengthening the results chain: Synthesis of case studies of results-based management by providers », OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/544032a1-en>.
- OCDE (2016), *États de fragilité 2016 : Comprendre la violence*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264269996-fr>.
- OCDE (2015), *Data-Driven Innovation: Big Data for Growth and Well-Being*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264229358-en>.
- OCDE (2012), *Efficacité de l'aide 2011 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264084780-fr>.
- OCDE (2010), « Glossaire des principaux termes relatifs à l'évaluation et la gestion axée sur les résultats », OCDE, Paris, www.oecd.org/dac/evaluation/2754804.pdf.
- OCDE (2006), « Enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris », *Revue de l'OCDE sur le développement*, vol. 8/2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/journal_dev-v8-2-fr.
- OCDE/OMC (2017), *Aid for Trade at a Glance 2017: Promoting Trade, Inclusiveness and Connectivity for Sustainable Development*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/aid_glance-2017-en.
- OCDE/PNUD (2017), *Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2016*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264277601-fr>.
- ONU (2017), *The Sustainable Development Goals 2017*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, www.un.org/development/desa/publications/sdg-report-2017.html.
- ONU (2015), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Nations Unies, New York, http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.
- ONU (2013), « Statistiques ventilées par sexe : Rapport du Secrétaire général », Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/2013-10-GenderStats-F.pdf>.
- PARIS21 (2017), « Lignes directrices sur les SNDS », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, <http://nsdsguidelines.paris21.org/fr>.
- PARIS21 (2016), « Partner report on support to statistics: PRESS 2016 », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, www.paris21.org/Press2016%20.
- PARIS21 (2015), « Informing a data revolution », Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, OCDE, Paris, <http://datarevolution.paris21.org>.
- PARIS21 (s.d.), *Outil de planification avancée des données (ADAPT)*, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/fr/ADAPT.
- Robin, N., T. Klein et J. Jütting (2016), « Public-private partnerships for statistics: Lessons learned, future steps: A focus on the use of non-official data sources for national statistics and public policy », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 27, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/5jm3nqp1g8wf-en>.
- Sanna, V. et I. Mc Donnell (2017), « Data for development: DAC member priorities and challenges », *OECD Development Co-operation Working Papers*, n° 35, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/6e342488-en>.
- SDSN (2015), « Data for development: A needs assessment for SDG monitoring and statistical capacity development », Réseau des solutions pour le développement durable, <http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/04/Data-for-Development-Full-Report.pdf>.
- Serajuddin, U. et al. (2015), « Data deprivation: Another deprivation to end », *Policy Research working paper*, n° 7252, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/700611468172787967/Data-deprivation-another-deprivation-to-end>.
- WEF (2015), « Data-driven development: Pathways for progress », Forum économique mondial, Genève, http://www3.weforum.org/docs/WEFUSA_DataDrivenDevelopment_Report2015.pdf.
- Weigend, A. (2017), *Data for the People: How to Make Our Post-Privacy Economy Work for You*, Basic Books.

Pour en savoir plus

- Banque mondiale/OMS (2014), « Global civil registration and vital statistics: Scaling up investment plan 2015-2024 », Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/457271468148160984/Global-civil-registration-and-vital-statistics-scaling-up-investment-plan-2015-2024>.
- Beguy, D. (2016), « Poor data hurts African countries' ability to make good policy decisions », Quartz Africa, <https://qz.com/762729/poor-data-is-hurting-african-countries-ability-to-make-good-policy-decisions>.
- CEA-ONU (2016), « The Africa data revolution report 2016: Highlighting developments in African data ecosystems », Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, www.africa.undp.org/content/rba/en/home/library/reports/the_africa_data_revolution_report_2016.html.
- CSNU (2017), « Cape Town global action plan for sustainable development data », Commission de statistique des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/hlg/Cape-Town-Global-Action-Plan>.
- Davies, W. (2017), « How statistics lost the power – and why we should fear what comes next », *The Guardian*, 19 janvier, www.theguardian.com/politics/2017/jan/19/crisis-of-statistics-big-data-democracy.
- Gantz, J. et D. Reinsel (2012), « The digital universe in 2020: Big data, bigger digital shadows, and biggest growth in the Far East », IDC IVIEW, IDC, Framingham, Massachusetts, www.emc.com/collateral/analyst-reports/idc-the-digital-universe-in-2020.pdf.
- Glassman, A. (2014), « Delivering on the data revolution in sub-Saharan Africa », Views from the Center, Global Health Policy Blog, Center for Global Development, Washington, DC, www.cgdev.org/publication/delivering-data-revolution-sub-saharan-africa-0.
- Green, M. (2013), « We must end the world's data divide », *The Guardian*, 1er novembre, www.theguardian.com/news/datablog/2013/nov/01/we-must-end-the-worlds-data-divide.
- Initiative Global Pulse des Nations Unies (2012), « Big data for development: A primer », Initiative Global Pulse des Nations Unies, www.unglobalpulse.org/sites/default/files/Primer%202013_FINAL%20FOR%20PRINT.pdf.
- Internet World Stats (2017), « Internet penetration in Africa », 31 mars 2017, www.internetworldstats.com/stats1.htm.
- Isson, J.P. et H.S. Jesse (2016), *People Analytics in the Era of Big Data: Changing the Way You Attract, Acquire, Develop, and Retain Talent*, Wiley, <http://eu.wiley.com/WileyCDA/WileyTitle/productCd-1119050782.html>.
- Melamed, C. (2014), « Development data: how accurate are the figures? », *The Guardian*, 31 janvier, www.theguardian.com/global-development/poverty-matters/2014/jan/31/data-development-reliable-figures-numbers.
- OCDE (2017), Portail de l'OCDE sur le haut débit, www.oecd.org/fr/sti/hautdebit/portaildelocdesurlehautdebit.htm.
- ODW (2016), « The state of development data funding », Open Data Watch, <http://opendatawatch.com/wp-content/uploads/2016/09/development-data-funding-2016.pdf>.
- ONU (2017), « Point annuel sur les objectifs de développement durable, Rapport du Secrétaire général », E/2017/66, Conseil économique et social des Nations Unies, New York, <https://unstats.un.org/sdgs/files/report/2017/secretary-general-sdg-report-2017--FR.pdf>.
- ONU (2015), Sustainable Development Knowledge Platform, « Progress of Goal 17 », <https://sustainabledevelopment.un.org/sdg17>.
- PARIS21 (2015), « A road map for a country-led data revolution », OCDE, Paris, http://datarevolution.paris21.org/sites/default/files/Road_map_for_a_Country_led_Data_Revolution_web.pdf.
- Pullinger, J. (2017), « In a post-truth world, statistics could provide an essential public service », *The Guardian*, 31 janvier, www.theguardian.com/commentisfree/2017/jan/31/post-truth-statistics-data-facts.
- Round, J. (2014), « Assessing the demand and supply of statistics in the developing world: Some critical factors », PARIS21 Discussion Paper, n° 4, Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle, Paris, www.paris21.org/sites/default/files/PARIS21-DiscussionPaper4-Demand.pdf.
- Social Weather Stations (s.d.), site web de Social Weather Stations, www.sws.org.ph/swsmain/home/.
- The Economist (2017), « Data is giving rise to a new economy », *The Economist*, 6 mai, www.economist.com/news/briefing/21721634-how-it-shaping-up-data-giving-rise-new-economy.
- The Economist (2017), « The world's most valuable resource is no longer oil, but data », *The Economist*, 6 mai, www.economist.com/news/leaders/21721656-data-economy-demands-new-approach-antitrust-rules-worlds-most-valuable-resource.
- The Economist (2014), « Rich countries are deluged with data; Developing ones are suffering from drought », *The Economist*, 13 novembre, www.economist.com/news/international/21632520-rich-countries-are-deluged-data-developing-ones-are-suffering-drought.
- The Lancet (2015), « Towards 2030: Counting and accountability matter », vol. 386, 3 octobre, www.thelancet.com.
- UNICEF (2013), « Un droit de chaque enfant à sa naissance : Inégalités et tendances dans l'enregistrement des naissances », Fonds des Nations Unies pour l'enfance, New York, https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2015/12/Birth_Registration_French_LoRes_24.pdf.



Extrait de :
Development Co-operation Report 2017
Data for Development

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Synthèse : Comment faire en sorte que les données favorisent le développement ? », dans *Development Co-operation Report 2017 : Data for Development*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2017-6-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.